

Dernière minute

Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE) :

Lors du CSFPE du 29 juin 2021, la Ministre, en réponse à un courrier intersyndical du 17 juin, s'est exprimée sur l'ASI et a notamment annoncé :

- Sur les Chèques-Vacances, une bonification supplémentaire de 60 euros versée aux bénéficiaires dont le plan d'épargne arrive à échéance en 2021.

- Sur l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP), une revalorisation significative de son montant :

Tranche 1 : de 500 € à 700 €

Tranche 2 : de 900 € à 1 500 €
et son ouverture à certains contractuels (contrats de plus d'un an).

La circulaire d'application est en cours de signature.

D'autres thématiques ont été abordées et d'autres projets évoqués.

Un point d'information fera l'objet d'une publication particulière après le CIAS du 2 juillet.

EDITO

Tout militant le sait, un congrès représente un moment important dans la vie syndicale. LA FGF-FO vient de tenir son 23^{ème} congrès à Nancy. Nombre de camarades impliqués dans l'action sociale y étaient présents.

Les résolutions issues de ce congrès sont volontaristes, dynamiques, revendicatives et ouvrent de nombreuses pistes de réflexion et de réalisations pour la prochaine mandature.

Pour ce qui concerne l'action sociale interministérielle, tout en continuant de porter les projets déjà engagés en accentuant la pression sur l'administration pour qu'ils soient menés à bien, nous allons encore soutenir les délégations pour développer notre présence et surtout nos actions, comme par exemple celle concernant le RIA de Lyon, celle du coanimateur SRIAS qui a obtenu une amélioration substantielle du budget des SRIAS, permettent une augmentation du ratio attribué aux agents (voir article page 2) ou encore le soutien juridique obtenu pour les RIA (voir article page 3). Malgré l'épidémie, malgré les difficultés liées à celle-ci, malgré les vents contraires et l'inertie de certains, malgré des déceptions, des frustrations et parfois même des moments de doute, nous sommes restés soudés, motivés, déterminés et fidèles à nos valeurs. Beaucoup d'investissement et de travail, l'écoute des agents et la force d'une équipe nous ont amené à pouvoir nous réjouir de ces réussites. Forts de ces succès, nous n'allons certainement pas nous en contenter. Il y a encore tellement à faire pour les agents et nous avons encore tellement à cœur d'améliorer leur quotidien en développant une action sociale interministérielle efficace, judicieuse et harmonieuse... comptez sur nous : les délégations FGF-FO feront tout pour y parvenir.

La délégation Action Sociale de la FGF-FO et son Secrétaire Général, Christian Grolier, souhaite à chacun d'entre vous un très bel été. Elle vous encourage à profiter de la belle saison et de cette liberté retrouvée, après les mois d'isolement, notamment en utilisant les structures de vacances que les SRIAS réservent pour vous. Renseignez-vous sur les actions subventionnées dont vous pouvez profiter en votre qualité d'agents de la Fonction Publique de l'État, pour vous et votre famille, auprès de vos SRIAS. N'oubliez pas de consulter les sites internet et les "newsletter" qui vous informent sur les actions et le calendrier. Bonnes vacances et rendez-vous pour le numéro de septembre.

Nathalie DEMONT



POINT D'ETAPE DES SRIAS

Avant de commencer, nous voulions saluer ici l'action de toutes les SRIAS durant la crise sanitaire en 2020. Malgré des conditions extrêmement difficiles, elles ont réussi à s'adapter aux contraintes avec brio, proposant des actions adaptées et en consommant dans l'ensemble, tout leur budget. Tous leurs membres sont restés mobilisés, au service des agents.

Depuis que FO, en juillet 2019, a pris la coanimation de la commission permanente en charge du suivi des SRIAS les choses ont évolué positivement. Il est temps, à mi-mandat, de vous tenir informé des avancées obtenues. Lors de la précédente mandature, seules les SRIAS fusionnées avaient eu en 2016 un abondement de leur budget 2017. Sur la période 2017-2020 aucune nouvelle hausse.

En janvier 2020, lors de la délégation du budget voté en 2019, nous avons obtenu un abondement exceptionnel de 15% par SRIAS. Cet abondement pérennisé et augmenté pour l'exercice 2021. Le budget continuera de progresser en 2022.

En 2 ans, période 2020-2022, le budget global des SRIAS a progressé de 29 %, soit une augmentation par SRIAS allant de 21 à 49 % afin de les mettre progressivement au même niveau.

Ces augmentations font suite à un plan pluriannuel, négocié fin 2019, pour lequel la DGAFP a tenu ses engagements. L'administration a également accepté que les SRIAS Ultramarines bénéficient d'une gestion dédiée pour tenir compte des spécificités de leurs territoires.

De nombreuses nouvelles actions ont été mises en place pour répondre aux besoins des agents. Vous pouvez retrouver tous les liens des sites des SRIAS dans le mag'asi numéro 3, téléchargeable sur le site de la FGF-FO.

La SRIAS IDF a mis en place un référent handicap, une première. Elle a été suivie par la SRIAS Bretagne et Occitanie, afin de garantir aux agents en situation de handicap, la meilleure adaptabilité des actions à leurs besoins.

FO continuera de se battre pour une Action Sociale Interministérielle de qualité, au plus près des besoins des agents actifs, retraités, ayants droits et pour un budget permettant de créer et réaliser des projets pour le plus grand nombre de bénéficiaires.

DEPART 18-25 ANS

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous accompagne dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme « Départ 18:25 » et de son aide financière. Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans,

« Départ 18:25 » en quelques mots :

- une aide pour le départ en vacances des 18-25 ans,
- jusqu'à 90%* de vos vacances financées
- des tarifs avantageux sur un large choix de séjours
- une aide financière qui peut aller jusqu'à 300€* par an et par personne

***Aide exceptionnelle du 2 juin au 30 septembre 2021**

Toutes les informations sur :

<https://depart1825.com/>

CHÈQUES VACANCES

Nous allons nous intéresser dans ce numéro **aux agents en situations de handicap bénéficiaires des chèques vacances**.

Nous avons constaté que leur nombre est peu élevé. Cela est probablement dû au fait, que pour bénéficier de l'aide spécifique, ils doivent fournir une attestation de l'employeur justifiant de leur situation.

Hormis le fait que la loi n'oblige en aucun cas un agent à informer son service RH, ni de la situation ni de la nature de son handicap, la constitution du dossier rend ce passage obligatoire. Par conséquent, un grand nombre d'agents sont susceptibles de renoncer pour ne pas avoir à signaler leur condition.

Afin de faciliter leur accès aux chèques vacances, la délégation FO a demandé à ce que l'agent puisse fournir l'attestation RQTH directement au prestataire sans passer par le service RH.

Cela présente trois avantages :

- Une simplification de la constitution du dossier pour l'agent (simple four-

niture du document),

- la possibilité de bénéficier de la bonification sans que le service RH n'ait connaissance du handicap,

- l'augmentation potentielle du nombre de bénéficiaires.

Nous avons également demandé que **les agents en position de congé parental** puissent bénéficier des chèques vacances. En effet, ces agents ne sont pas en disponibilité et le retour au service est prévu. Ils doivent pouvoir épargner durant cette période en prévisions de leurs futures vacances.

Nous sommes en attente de la décision de la DGAFP sur ces 2 demandes.



RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF (RIA)

Fonds de soutien aux RIA :

Comme déjà précisé dans notre numéro 4, votre délégation CIAS continue de revendiquer auprès de la DGAFP la création d'un fond de soutien pour le financement des surcoûts liés à la crise sanitaire, non pris en charge par les administrations sur l'exercice 2020 et 2021.

Il est inadmissible que ces sommes restent à la charge des associations de gestion, car cela aurait pour conséquence une augmentation des prix et/ou des droits d'entrées. Les associations ne peuvent finir l'année en situation de déficit.

Il est de notre responsabilité de

maintenir une qualité de repas optimale pour un coût raisonnable et de soutenir l'ensemble des RIA.

Le problème s'étant surtout posé pour les bénéficiaires extérieurs (retraités par exemple), un vide juridique a été constaté sur le sujet par FO.

Soutien juridique des RIA :

A notre demande, un soutien juridique au niveau national a été mis en place pour les RIA ayant des problèmes avec leur prestataires durant la crise sanitaire. En effet, les gérants d'association ne sont pas des juristes. Plusieurs RIA en difficulté ont bénéficié

de ce soutien juridique, ce qui leur a permis de résoudre de nombreux problèmes.

Un « Vademecum » va être réalisé et diffusé à l'ensemble des acteurs pour les aider, si le besoin s'en faisait sentir. Il reprendra les problèmes signalés et les solutions mises en place pour les résoudre.

Nous avons demandé que cette aide juridique reste accessible dans l'avenir, notamment au moment du renouvellement des contrats des prestataires.

FO reste au plus près des besoins pour garantir la pérennité des RIA.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT (OTE)

Vous avez dit chantier de convergence dans l'administration territoriale de l'État ?

Ces chantiers ont pour but d'harmoniser des processus RH à l'œuvre dans le périmètre de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) et rendus plus urgents encore par la mise en œuvre des nouvelles structures comme les Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

L'action sociale est concernée par des chantiers de convergence notamment dans le domaine de la restauration collective avec une volonté d'harmonisation des subventions. Harmonisation également en matière de séjours enfants pour permettre à l'ensemble des agents du périmètre ATE de bénéficier du barème plus favorable appliqué actuellement en DDI.

Un point d'alerte et de vigilance a été porté par FO sur les chantiers de convergences concernant d'une part une volonté d'organiser un évé-

nement unique départemental annuel pour Noël sur le périmètre ATE et d'autre part une harmonisation du montant des cadeaux pour les enfants des agents du périmètre ATE.

Il importe que l'organisation d'événements départementaux communs « arbres de Noël » pour les agents du périmètre de l'administration territoriale de l'État (ATE) telle qu'encouragée soit conduite en concertation étroite avec les associations et structures localement chargées de la mise en œuvre de ces actions. Certaines structures présidées par des représentants du personnel sont particulièrement impactées par ces chantiers (ex : Les CLAS au ministère de l'Écologie).

Le message porté par FO a été entendu et des réponses ont été apportées pour préciser les choses.

Ainsi ce chantier est une orientation qui servira d'une part à conforter les endroits où ce type d'événements unique harmonisé est déjà organisé (cela existe effectivement déjà) et

elle va permettre d'autre part aux endroits où cette hypothèse est réfléchie de poursuivre la réflexion pour la faire aboutir. Le ministère de l'Intérieur, copilote avec la DGAFP sur ce sujet, se positionne comme accompagnant des initiatives locales et il est hors de question d'imposer quoi que ce soit si ce n'est pas au départ une initiative locale.

Vous pouvez compter sur FO pour assurer une veille sur ce sujet et éviter toute volonté de passage en force. Nous nous inscrivons totalement dans le respect de la loi qui précise que les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent (article 9 de la loi N°83-634).

POUR CONTACTER VOS REPRESENTANTS FO AU CIAS :

Asi.fgf.fo@gmail.com



Etablissements publics (EP) et ASI :

La délégation FO au CIAS a de nouveau demandé que, lors de leur adhésion à l'ASI, les EP puissent avoir une adhésion globale aux 6 items de l'ASI (CESU 0-6 ans, chèques vacances, AIP, Logements sociaux et temporaire, SRIAS et les crèches). Nous comprenons l'importance de laisser aux EP le libre choix d'adhérer ou pas, mais nous demandons la création d'une cotisation permettant l'accès à l'intégralité de l'ASI. La délégation a également demandé que, lors de la prochaine campagne d'adhésion, les EP donnent aux SRIAS leurs effectifs en région, voire par département, afin de pouvoir les informer avec plus de facilité.

Ultra-marins :

Votre délégation FO au CIAS revendique que la sur-rémunération dans les territoires ultra-marins ne soit pas prise en compte dans le calcul du RFR (Revenu Fiscal de Référence). En effet, il ne s'agit pas d'une prime, mais d'une mise à niveau par rapport au coût de la vie. L'abattement actuel de 20 % ne comble pas cette sur-rémunération (de 33 à 53 % selon les territoires) et crée donc une inégalité de traitement et d'accès à l'ASI entre les agents de métropole et des DROM.

Communication :

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de communiquer à vos adhérents toutes les informations et actions de l'ASI et notamment au sein de vos SRIAS. Beaucoup d'agents ne bénéficient pas des actions, faute de les connaître. Notre équipe reste à votre disposition en cas de besoin.



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Propos liminaires à la CP Budget du 10 juin 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes quasiment à la mi-exercice budgétaire et il est important de faire un point.

Au vu du tableau de suivi des crédits de l'ASI et des projections de la DGAFP sur la consommation en fin d'année, nous devrions être rassurés.

Il semble ne pas y avoir de sous-consommation à constater en fin d'année 2021.

Néanmoins, sur l'AIP et sur le CV, nous constatons une chute de consommation de plus de 3,1 M€ par rapport à 2020.

FO suppose que la DGAFP a intégré dans son estimation les mesures exceptionnelles qu'il sera nécessaire de prendre pour endiguer la sous-consommation à craindre.

Les propositions de mesures exceptionnelles sur le CV et l'AIP sont encore en attente de validation politique, mais il devient à présent urgent de prendre des décisions.

Nous sommes déjà informés de la diminution de 14% par rapport à 2020 du nombre de plans d'épargne chèques-vacances qui seront abondés en 2021.

Une information encore plus inquiétante semblerait confirmer une chute libre du nombre de plans qui seront servis en 2022. La chute semblerait avoisiner les 54 % par rapport à 2021.

Pourriez-vous nous confirmer ces chiffres ?

si ceux-ci sont confirmés, cela renforce la teneur de nos propos liminaires et l'urgence à mettre en œuvre des mesures exceptionnelles qui devront être opérationnelles dès la rentrée.

Afin de mettre en place une action efficace pour l'ensemble des agents, il est impératif d'avoir la décision d'arbitrage lors du CIAS Plénier du 2 juillet 21.

Nous vous rappelons qu'en qualité de RBOP, la directrice générale a la possibilité d'opérer des fongibilités sur les différentes lignes de crédits du budget de l'ASI dont elle a la charge.

Les projets présentés et le travail des chargés d'étude ont permis de proposer des mesures réfléchies et budgétairement cohérentes.

Ces propositions sont en votre possession depuis plusieurs mois et il devient urgent d'y apporter une réponse si l'on ne souhaite pas se retrouver avec des décisions prises en urgence aux portes de la fin de gestion.

Il s'agit du bien-être de nos agents et de la gestion de nos crédits actuels et des sous-consommations clairement ciblées.

Pour conclure, et dans un autre registre, nous vous redemandons de soutenir la construction des crèches dans les cités administratives. Quatre sont en cours de développement plus ou moins avancés (Lille, Amiens, Strasbourg et Toulouse). Dans le cadre des montages financiers, il devient urgent de se positionner. Les fonds de concours pourraient servir à soutenir cette avancée sociale importante pour les agents et pour l'ASI.

Nos prestations doivent être consolidées et pérennisées.

